



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Marchés concernant les travaux urgents de réparation du
clos et couvert du site OLATU LEKU**

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 20 Avril 2026 à 12:00

CCI Bayonne Pays Basque
50-51 Allées Marines
BP 215
64100 BAYONNE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Marchés concernant les travaux urgents de réparation du clos et couvert du site OLATU LEKU
	Mode de passation	MAPA (Procédure adaptée ouverte)
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
100 Avenue de l'Adour – 64600 ANGLET.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Contrôle technique.....	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la passation de **marchés concernant les travaux urgents de réparation du clos et couvert du site OLATU LEKU à Anglet** comprenant les remplacements des lames bois zone entrée, pourtour du bâtiment et patio intérieur du site. La rénovation de l'escalier intérieur métallique servant d'issue de secours et d'accès à la toiture Terrasse.

Lieu(x) d'exécution :

OLATU LEKU

100 Avenue de l'Adour – 64600 ANGLET

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit de marchés à procédure adaptée (MAPA).

1.4 - Décomposition de la consultation

La consultation est répartie en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
02	Gros œuvre : Dépose repose du revêtement de sol des parvis extérieur et du patio central du RDC
05	Traitement d'escalier : Réparations d'épaufrures sur un escalier métallique et remise en peinture de l'ouvrage

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ne peuvent soumettre des offres que pour un seul lot.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262522-6	Travaux de maçonnerie
44316500-3	Travaux de Serrurerie
44810000	Travaux de Peinture

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

VERDI

43 bis route de Pitoys
64500 ANGLET

Elle est représentée par : **Peio AGUERREBERE**

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Mission complète de maîtrise d'œuvre.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE SUDEUROPE SAS

Technopôle Izarbel
63 Allée Fauste d'Elhuyard
64210 BIDART

Le contrôleur technique est représenté par : **Philippe Huguet.**

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

- L = solidité des ouvrages et des équipements indissociables
- LE = solidité des existants
- SEI = Sécurité des personnes dans les ERP

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

France Coordination Sécurité

83 Chemin de Martichot
40510 SEIGNOSSE

Le coordonnateur est représenté par : **Jean Charles Bosco.**

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

A Pièces de l'appel d'offre

A.1 Règlement de consultation

A.2 Bon de visite

B Pièces administratives

B.1 Acte d'engagement

B.2 Annexe 1 AE - DC1

B.3 Annexe 2 AE - DC2

B.4 CCAP

B.5 Annexe 1 CCAP - Note Phasage valant calendrier

B.6 Annexe 2 CCAP - PGCSPS

B.7 Annexe 3 CCAP - RICT

C Pièces techniques et graphiques

C.1 CCTP Lot 2 - Gros Œuvre

C.2 CCTP Lot 5 - Traitement escalier métallique

C.3 PLANS TECHNIQUES

C.4 DPGF PDF + EXCEL Lot 2 - Gros Œuvre

C.5 DPGF PDF + EXCEL Lot 5 - Traitement escalier métallique

Il est remis gratuitement à chaque candidat par e-mail sur demande à l'adresse suivante : j.bedere@bayonne.cci.fr sous 24 heures ou disponible en téléchargement sur le site : www.marches-publics.gouv.fr par le candidat.

Les entreprises ont la faculté de télécharger le DCE de façon anonyme. Si tel est le cas, elles ne pourront être informées des éventuelles modifications (documents, report de date de remise des offres...) qui pourraient intervenir en cours de procédure avec pour conséquence une offre ne correspondant pas aux attentes de la CCI de Bayonne Pays Basque. En conséquence, il est fortement conseillé aux entreprises de s'identifier à la phase du téléchargement avec une adresse mail fréquemment consultée par la personne ayant en charge le marché.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Tous les documents et pièces du marché (nécessitant une signature) doivent être signés par une personne ayant le pouvoir d'engager l'entreprise qu'il représente.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre de la consultation	Oui
Extrait Kbis d'immatriculation de la société de moins de 3 mois	Non
Attestation de vigilance (attestation de régularité) de moins de 6 mois prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l'URSSAF	Non
Attestation de régularité fiscale	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Attestations d'Assurance décennale et Responsabilité Civile du titulaire	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	X
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr et également dans les pièces du DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

B- Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) en version pdf et en version EXCEL	Non
Un certificat de visite	Oui
Une lettre d'approbation sans réserve de l'ensemble des clauses du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et des pièces graphiques	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (voir contenu détaillé plus bas)	Non

Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat (voir détail ci-après).	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

Contenu du mémoire méthodologique et technique :

Le mémoire ayant pour objet de préciser l'organisation de la société et de l'équipe au regard des prestations à exécuter, l'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans ce mémoire constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique des offres dans les conditions fixées au paragraphe 8.2.

Les candidats sont donc invités à suivre l'ordre des sous-critères, dans l'organisation de leur mémoire et à annexer les pièces secondaires (PAQ entreprises, Bilans comptables éventuels, etc...).

❖ Expérience similaire

Dans son mémoire le candidat présentera des projet similaires réalisés et réceptionnés avec notamment un site occupé.

Une attention particulière sera portée aux opérations comportant :

- des contraintes de maintien d'activité,
- des interventions nécessitant des moyens d'accès spécifiques.

❖ Aspects méthodologique et organisationnels :

Le candidat décrira de manière précise l'organisation prévue pour l'exécution des travaux.

Le mémoire devra notamment préciser :

Méthodologie d'intervention et organisation du chantier

- le phasage détaillé des travaux et l'enchaînement des tâches,
- le planning prévisionnel d'exécution,
- l'organisation des interventions en site occupé et la coordination avec les usagers du bâtiment.

Sécurité, maintien d'activité et gestion des nuisances

- les dispositions prévues pour garantir la sécurité des usagers et des intervenants,
- les mesures destinées à maintenir l'activité du site pendant les travaux,
- les moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances (bruit, poussière, odeurs, étanchéité provisoire, gestion des flux, propreté du chantier).

Moyens humains et encadrement

- l'organigramme de l'équipe dédiée au chantier,
- l'identification des intervenants clés (conducteur de travaux, chef de chantier...),
- leurs qualifications, expériences et rôles sur l'opération,
- leur temps de présence estimé sur le chantier.

Organisation matérielle du chantier

- le plan d'installation de chantier (PIC),
- les moyens matériels spécifiques mobilisés,
- l'organisation des approvisionnements et des zones de stockage

❖ Descriptions techniques des matériaux et matériels proposés

Le candidat détaillera les solutions techniques proposées pour la réalisation des travaux et fournira :

Description technique et performances

- les fiches techniques complètes des matériaux et systèmes proposés,
- les performances techniques (durabilité, résistance, étanchéité, compatibilité avec l'usage prévu),

Qualité, provenance et fiabilité

- les références des fabricants et fournisseurs,
- la qualité et la fiabilité reconnue des produits proposés,
- la disponibilité des pièces et la pérennité des solutions.

Garanties et durabilité

- les garanties proposées sur les matériaux et systèmes,
- les durées de vie estimées et les conditions d'entretien ou de maintenance.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Pour gérer la logistique de visite, les candidats devront faire un mail à Benoît Le Gall = b.legall@bayonne.cci.fr et une copie à Joffrey Poiuroux jpoiuroux@cobase-so.fr

Un bon de visite sera contradictoirement signé par le candidat et par le représentant de la CCI en charge de la visite et sera joint à l'offre du candidat.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant les mentions suivantes :

« COPIE DE SAUVEGARDE »

**Marché Public de Travaux – RENOVATION DU CLOS COUVERT DU SITE
OLATU LEKU - ANGLET**

(Coordonnées du candidat)

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS-BASQUE
Service : Direction des Équipements**

2 ème étage – Bureau 202
50, 51 allées Marines – BP 215
64102 BAYONNE Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- format Microsoft Word (DOC)
- format Microsoft Excel (XLS)
- format Powerpoint (PPT)
- format GIF ou JPEG pour les images (GIF ou JPG)
- format Winzip (ZIP) pour les fichiers compressés
- format (PDF)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES : Lot 2 - Gros œuvre	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
- Expérience similaire <i>Références similaires de l'entreprise sur des bétons matricés</i>	<i>10.0 %</i>
- Aspects méthodologique et moyens humains : - <i>Méthodologie de l'intervention décrivant l'enchaînement des tâches et le planning,</i> - <i>description des moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité, maintenir l'activité du site et limiter les impacts sur le fonctionnement du bâtiment,</i> - <i>Plan d'installation de chantier.</i> - <i>organigramme de l'équipe intervenante spécifiquement affectés au chantier</i>	<i>15.0 %</i>
- Descriptions techniques des matériaux et matériels proposés - <i>Présenter les Fiches techniques et compatibilité avec étanchéité en place</i> - <i>références des fournisseurs,</i>	<i>15.0 %</i>

- garantie sur mise en œuvre	
- Si variante proposer avantages / inconvénients	

CRITERES : Lot 5 - Traitement d'escalier	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
- Expérience similaire <i>Références similaires sur reprise ouvrages métalliques en milieu agressif</i>	10.0 %
- Aspects méthodologique et moyens humains : - Méthodologie de l'intervention décrivant l'enchaînement des tâches et le planning, - description des moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité et maintenir l'activité du site, et limiter les impacts sur le fonctionnement du bâtiment, - Plan d'installation de chantier. - organigramme de l'équipe intervenante spécifiquement affectés au chantier	15.0 %
- Descriptions techniques des matériaux et matériels proposés - Présenter les Fiches techniques - qualité du matériel avec indication sur la performance du matériel et des matériaux proposés, - références des fournisseurs, - garantie sur les matériels mis en œuvre - Si variante proposer avantages / inconvénients	15.0 %

Prix des prestations (60 %)

La notation du critère du prix sera mise en oeuvre en fonction des prix indiqués dans l'acte d'engagement et ses annexes selon les modalités suivantes :

Prix de l'offre moins disante / Prix de l'offre analysée x 60 %

Valeur technique (40%)

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de la pertinence et de la qualité des renseignements fournis dans le mémoire méthodologique et technique.

Classement final :

Il s'agit de la somme des points attribués à chaque entreprise pour les deux critères pondérés.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les **2 candidats** sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU

Tél : 05.59.84.94.40 – Fax : 05.59.02.49.93 - E-mail : greffe.ta-pau@juradm.fr